



DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE EN GUINEE

Règlement du Concours : « *la contribution des femmes au développement durable en Guinée* »

Contexte

Chaque année, depuis 2017, la Délégation de l'Union européenne en Guinée (DUE) organise un concours presse avec un thème lié à l'agenda international : en **2017** sur le thème du **partenariat Europe – Afrique**, avec en ligne de mire le Sommet Afrique – UE de novembre à Abidjan, en **2018** sur les **droits des femmes rurales** à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

L'année 2019 marque le 25^{ème} anniversaire de la **Conférence internationale du Caire sur la population et le développement (CIPD)** laquelle a placé les droits des personnes au cœur du développement. « *Elle a reconnu la santé sexuelle et reproductive comme un droit fondamental et a souligné la nécessité de promouvoir l'autonomie des femmes et des filles pour garantir le bien-être des individus, des familles, des nations et du monde entier* » Selon Banki-moon, ancien Secrétaire général des Nations Unies.

A l'occasion de ce 25^{ème} anniversaire, un Sommet est organisé à **Nairobi, au Kenya, du 12 au 14 novembre 2019** par le gouvernement kenyan, le Danemark et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Il réunira des organismes des Nations Unies, des gouvernements, de la société civile ainsi que des regroupements de plaidoyer, lors d'une conférence de haut niveau pour faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

La Délégation de l'UE saisit cette occasion pour lancer un nouveau concours presse qui s'adresse aux journalistes guinéens salariés ou freelances, et récompense le travail de quatre d'entre eux dans quatre catégories de médias: **radio, télévision, presse écrite et presse en ligne**.

Participation

La participation à ce concours est réservée aux journalistes guinéens, femmes et hommes, salariés ou freelances.

Les lauréats du concours presse 2018 ne peuvent pas concourir pour le prix 2019, mais ils restent éligibles pour les éditions ultérieures.

Toute participation au concours implique obligatoirement de respecter les conditions du présent règlement et de la décision du jury qui est sans appel. Une seule participation est possible pendant toute la durée du concours.

En prenant part à ce concours, chaque participant autorise, de ce fait, la DUE à reproduire, diffuser, archiver sa production et à la réutiliser à toutes fins utiles, et à but non lucratif avec, le cas échéant, mention explicite du nom de son auteur.

Thème du concours et contenus

Le thème du concours est: « **la contribution des femmes au développement durable en Guinée** » avec des sujets tels que : *l'entrepreneuriat féminin ; l'emploi ; la discrimination à l'embauche ; l'autonomisation des femmes ; la création de revenus ; la pauvreté ; etc.*

Les participants doivent produire un contenu, en français, en lien avec le thème et le publier dans un média local ou international, de la catégorie choisie, entre le 23 juillet et le 30 août 2019.

Pour les reportages écrits, la longueur limite est fixée à **mille mots**. Les reportages audio et vidéo peuvent durer jusqu'à **cinq minutes maximum**.

Le contenu proposé doit impérativement respecter le droit d'auteur, le droit à l'image et le droit de la propriété intellectuelle. Il doit être original et ne pas avoir été présenté à une autre compétition.

Procédure de sélection

Les candidats doivent déposer un exemplaire du support contenant leur production et la preuve de sa publication dans un média.

- **presse écrite:** 1 exemplaire du **journal** où l'article a été publié + 1 clé USB de l'original de l'article ;
- **presse en ligne:** 1 clé USB contenant l'article **format Word** et le lien du site de diffusion ;
- **radio:** 1 clé USB et la **preuve de diffusion** (lancement de l'élément par ex.)
- **télévision:** 1 clé USB contenant la vidéo et la **preuve de diffusion**.

L'élément soumis doit obligatoirement porter la mention suivante (écrit ou en audio) :

« *Cet article (reportage/portrait, etc.) a été réalisé dans le cadre du concours presse organisé par la Délégation de l'Union européenne en Guinée sur le thème « **la contribution des femmes au développement durable** ».* »

Le dépôt des productions en compétition est ouvert du mardi 23 juillet au vendredi 30 août 2019 (16H00 TU). Les participants devront déposer leur contenu à l'accueil de la DUE dans une enveloppe scellée, à l'adresse suivante:

*Délégation de l'Union européenne en Guinée
Immeuble Le Golfe, Coléyah -Lanséboundji BP:730
Conakry - République de Guinée*

L'enveloppe doit porter la mention: "Concours presse 2019 ». Ainsi que les coordonnées du candidat : *prénoms, nom, mail et numéro de téléphone.*

La Délégation est ouverte de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 13h30 le vendredi.

Contact: Tél.: (Standard) +224 – 622.35.21.92/ 664.22.02.24
Courriel: delegation-guinea-conakry@eeas.europa.eu

Le contenu déposé doit être accompagné, dans la même enveloppe, d'une fiche imprimée contenant les informations ci-après:

- nom et prénom du participant;
- date, lieu de naissance et nationalité;
- numéro de téléphone et adresse électronique;
- adresse de résidence;
- le numéro de la carte nationale d'identité ou du passeport
- l'indication de la catégorie de média pour laquelle le candidat participe ;
- un titre de son élément en compétition;
- le statut du candidat: salarié ou freelance

Dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de clôture du concours, un jury désignera les quatre lauréats (un par catégorie). La délibération sera publiée sur [le site web](#) et la [Page Facebook](#) de la DUE.

Les quatre lauréats seront également informés par téléphone et /ou par courrier électronique.

Prix

Pour récompenser les meilleures productions en compétition, un seul prix est proposé :

➤ **un séjour de travail à Nairobi, au Kenya, pour couvrir les travaux du Sommet de la CIPD25 qui aura lieu du 12 au 14 novembre 2019.** Les frais de voyage (billet) et de séjour (hébergement et nourriture) sont pris en charge par les organisateurs du concours dans la limite de 5 jours maximum (voyage et séjour cumulés).

Une cérémonie de remise officielle du prix sera organisée à une date et à un lieu qui seront communiqués ultérieurement.

Droit d'exclusion et d'interruption

La DUE se réserve le droit d'exclure du concours tout candidat dans les cas suivants :

- inscription avec de fausses informations;
- manipulation ou fraude de quelque manière que ce soit;
- violation d'une ou de plusieurs clauses du présent règlement;
- si le jury décide que le contenu proposé ne respecte pas le thème du concours

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent concours à tout moment et si les circonstances l'exigent.

Données à caractère personnel et responsabilités

Les participants au Concours sont informés et acceptent librement de fournir des données à caractère personnel sans lesquelles leur participation sera invalidée. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition des informations les concernant en s'adressant aux organisateurs.

La DUE ne saurait être tenue pour responsable en cas de violation d'une partie ou de la totalité du présent règlement. De même, elle décline toute responsabilité en cas de violation de la part d'un candidat du droit de la propriété intellectuelle, le droit d'auteur ou le droit à l'image.

Le contenu des productions soumises au présent concours n'engage que leurs auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne.

NB : les mentions « **le candidat** », « **le participant** » utilisées dans le texte représentent le genre neutre et concernent à la fois les femmes et les hommes.